Publié le 12/12/2023

ID: 074-247400567-20231207-DEL_2023_108-DE

2023-108



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS Le 7 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE Roland NEYROUD à Sylvie LE ROUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2023-108 : Attribution du marché du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CCFU

Monsieur Yvan SONNERAT, vice-président délégué à l'eau potable, rapporteur

Afin de disposer d'un outil de planification cohérent avec l'accélération du changement climatique et la connaissance accrue des dynamiques urbanistiques du territoire, la CCFU souhaite lancer son nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Cette étude sera menée sous la forme d'un marché composite, passé en grande partie à prix forfaitaires, mais également à prix unitaires (forme d'un accord-cadre, émission de bons de commande sur certaines prestations). Les délais d'exécution prévus sont de 12 mois (hors périodes de validation), et la durée du marché a été définie à 18 mois. L'estimation du montant global du marché s'élève à 100 000 €HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été diffusé le 27 octobre 2023 via la plateforme des marchés publics MP74 ainsi que sur le BOAMP. Une annonce a été publiée au Dauphiné Libéré du 1^{er} novembre 2023.

Suite à la mise en concurrence, 4 offres ont été remises.

La commission d'appel d'offres créée par délibération n°2020-38 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 s'est réunie le mercredi 6 décembre 2023 pour l'analyse des offres.

Au regard du classement des offres, issu de l'analyse réalisée conformément aux critères fixés par le Règlement de la Consultation, cette commission propose de retenir l'entreprise ARTELIA.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID: 074-247400567-20231207-DEL_2023_108-DE

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'**attribuer** le marché à l'entreprise ARTELIA pour un montant global de 102 300,00€ HT (prix DPGF : 77 100,00€ HT et prix BPU / DQE : 25 200,00€ HT).
- D'**autoriser** monsieur le Président à engager la prestation et signer le marché et les pièces afférentes
- De **souligner** que les crédits suffisants figurent au budget annexe de l'eau potable, exercice 2024

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Jean-Pierre CHAMBARD